Mode D'emploi Fredassédic X

. Présentation

. Qu'est-ce que le Fredassédic
. Feuille Déclarations
. Feuille Indemnisation
. Avertissements

. En savoir plus

. Lexique

. Notions de base

. Notification
. Tableau Situation Mensuelle
. Prévision mensuelle
. Payé
. Futures Allocations
. Paramètres Officiels
. Simulateur de Taux

. Notions approfondies

. Période de référence
. Recherche Fin d'un contrat
. Paramètres Personnels

Présentation
Qu'est-ce que le Fredassédic ?

Le Fredassédic est un fichier Excel ou OpenOffice pour gèrer l'indemnisation des annexes 8 et 10 .
Il vous permet de connaître pour chaque mois le montant de votre allocation et calcule le taux de vos futures indemnités.
Il est constitué de 2 feuilles, les feuilles Déclarations et Indemnisation, elles-mêmes composées de plusieurs tableaux
Comme tout fichier il peut être copié, dupliqué, réenregistré sous un autre nom.

Période de Référence ✔ — Déclarer en cachets — Situation Mensuelle — annexe 8 ou 10

Feuille ✔ Indemnisation

			du	au	heures cachets	salaire	heures		du	au	heures cachets	salaire	heures		du	au	heures cachet
			1er contrat						2e contrat						3e contra		
	juin 15	Cie Truc	27	28	16,0	450,00	16,0	cie Truc	29	30	14,0	300,00	14,0				
	juil 15	CIE BIDULE	1	5	52,0	900,00	52,0	Theatre Machin	15	18	4 C	600,0	48,0	Theatre Machin	24	30	6 C
√	aoû 15																
	sep 15	Cie Truc	4	5	16,0	450,00	16,00	Theatre Machin	24	30	6 C	900,00	48,00				

Feuille Déclarations

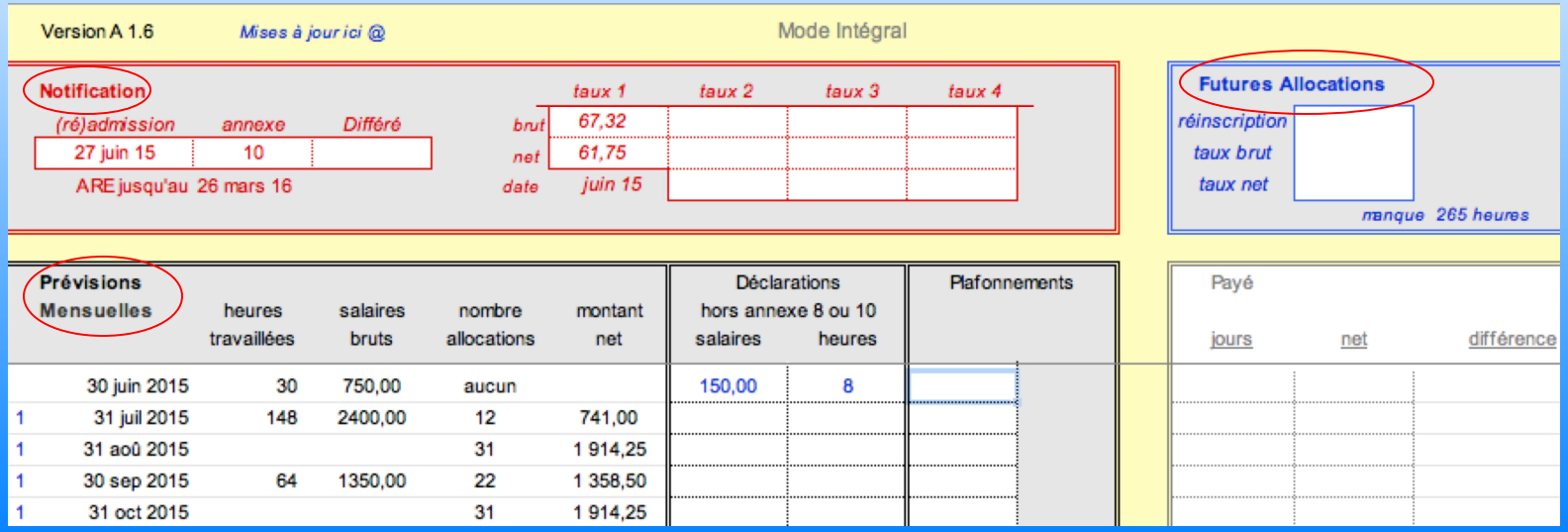

Version A 1.6 — Mises à jour ici @ — Mode Intégral

Notification

(ré)admission	annexe	Différé
27 juin 15	10	

ARE jusqu'au 26 mars 16

	taux 1	taux 2	taux 3	taux 4
brut	67,32			
net	61,75			
date	juin 15			

Futures Allocations
réinscription
taux brut
taux net
manque 265 heures

Prévisions Mensuelles		heures travaillées	salaires bruts	nombre allocations	montant net	Déclarations hors annexe 8 ou 10 salaires	heures	Plafonnements	Payé jours	net	différence
	30 juin 2015	30	750,00	aucun		150,00	8				
1	31 juil 2015	148	2400,00	12	741,00						
1	31 aoû 2015			31	1 914,25						
1	30 sep 2015	64	1350,00	22	1 358,50						
1	31 oct 2015			31	1 914,25						

Feuille Indemnisation

Présentation

Feuille Déclarations

Le tableau Situation Mensuelle de la feuille Déclarations permet de saisir pour chaque mois : les dates de contrat, les heures ou cachets, les salaires bruts et abattus rentrant dans le champ des annexes 8 et 10. Ce sont les mêmes informations que celles déclarées à Pôle Emploi.

Les activités ne relevant pas de l'Intermittence se saisissent dans le tableau Déclarations hors annexe 8 ou 10 sur la feuille Indemnisation.

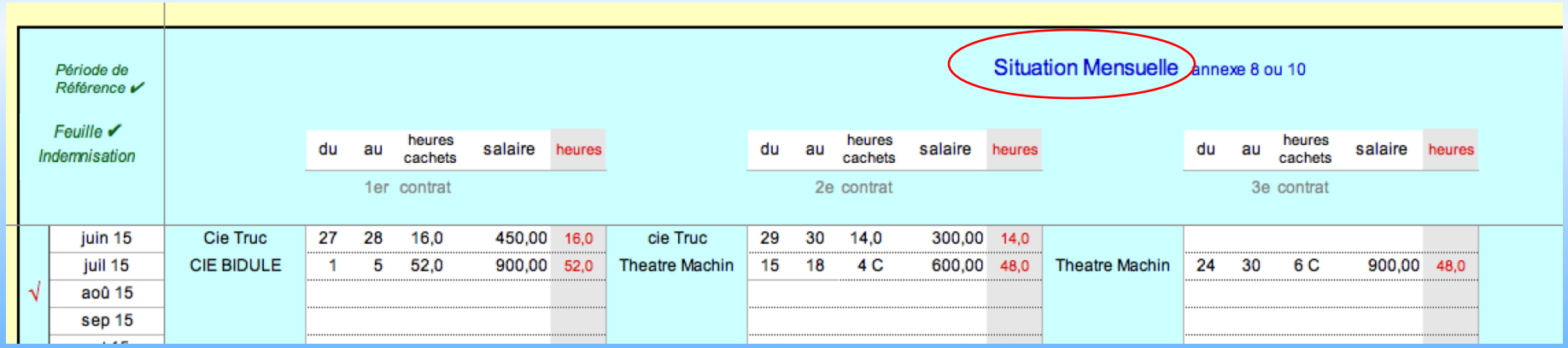

Situation Mensuelle annexe 8 ou 10

Période de Référence ✔ / Feuille ✔ Indemnisation		1er contrat						2e contrat						3e contrat				
		du	au	heures cachets	salaire	heures		du	au	heures cachets	salaire	heures		du	au	heures cachets	salaire	heures
	juin 15	Cie Truc	27	28	16,0	450,00	16,0	cie Truc	29	30	14,0	300,00	14,0						
	juil 15	CIE BIDULE	1	5	52,0	900,00	52,0	Theatre Machin	15	18	4 C	600,00	48,0	Theatre Machin	24	30	6 C	900,00	48,0
√	août 15																		
	sep 15																		

Pour passer d'une feuille à l'autre on utilise les onglets de classeur ou les liens hypertexte exemple *Feuille ✔ Indemnisation*

Présentation

Feuille Indemnisation

A partir des données saisies dans le tableau Situation Mensuelle, le tableau Prévisions Mensuelles de la feuille Indemnisation affiche pour chaque mois le montant net de l'indemnisation et le tableau Futures Allocations donne des informations sur les futures Indemnités

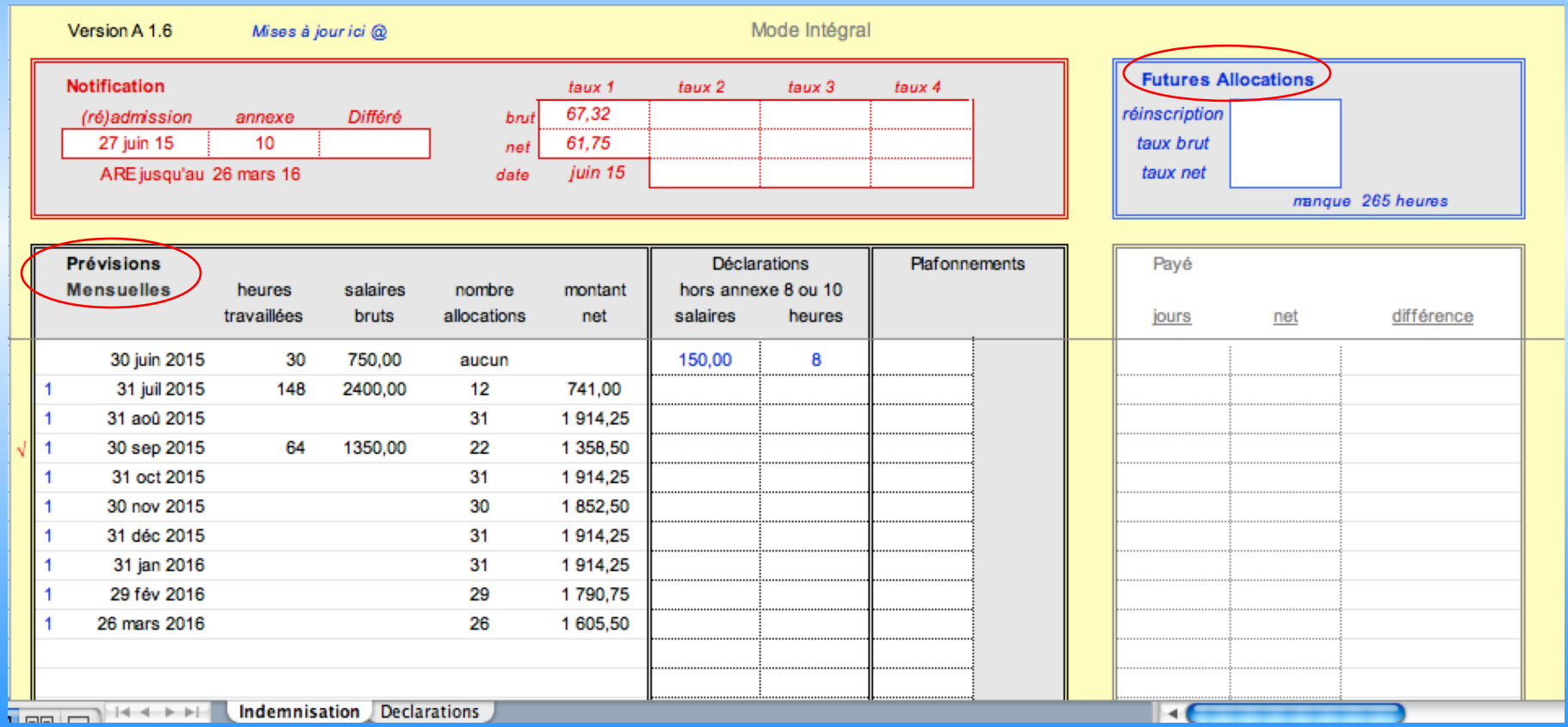

Version A 1.6 *Mises à jour ici @* Mode Intégral

Notification

(ré)admission	annexe	Différé
27 juin 15	10	

ARE jusqu'au 26 mars 16

	taux 1	taux 2	taux 3	taux 4
brut	67,32			
net	61,75			
date	juin 15			

Futures Allocations

réinscription
taux brut
taux net

manque 265 heures

	Prévisions Mensuelles	heures travaillées	salaires bruts	nombre allocations	montant net	Déclarations hors annexe 8 ou 10 salaires	Déclarations hors annexe 8 ou 10 heures	Plafonnements	Payé jours	Payé net	Payé différence
	30 juin 2015	30	750,00	aucun		150,00	8				
1	31 juil 2015	148	2400,00	12	741,00						
1	31 aoû 2015			31	1 914,25						
1	30 sep 2015	64	1350,00	22	1 358,50						
1	31 oct 2015			31	1 914,25						
1	30 nov 2015			30	1 852,50						
1	31 déc 2015			31	1 914,25						
1	31 jan 2016			31	1 914,25						
1	29 fév 2016			29	1 790,75						
1	26 mars 2016			26	1 605,50						

Indemnisation | Declarations

Pour passer d'une feuille à l'autre on utilise les onglets de classeur ou les liens hypertexte

Déclarations ✓

Présentation
Avertissements

Mais avant de poursuivre et d'entrer dans les détails il faut savoir que :

1) Selon les résolutions d'écran, certaines cellules trop petites pour afficher correctement leur contenu peuvent présenter une série de #. Si c'est le cas.

- Oter la protection de la feuille. Il n' y a pas de mot de passe, laissez le champ de celui-ci vide et validez.
- Afficher les en-têtes de ligne et colonne et élargissez les colonnes qui en ont besoin.
- Masquer les en–têtes de ligne et colonne
- Re-protégez la feuille avec ou sans mot de passe personnel. **Les deux feuilles doivent toujours être protégées** pour ne pas effacer les formules de calcul.

2) Les cellules réservées à la saisie sont bordées en pointillés (Excel uniquement), ne sont pas verrouillées et contiennent des formules de validation. Pour éviter de les altérer ne faites jamais de copier/coller direct. Vous pouvez cependant copier et **coller les valeurs**.

3) Sur les feuilles on trouve des liens hypertexte :

- Signalés d'une ✔ pour se déplacer rapidement parmi les tableaux
- Signalés dune @ pour aller sur des sites internet

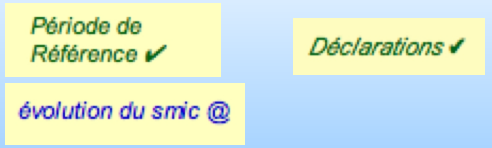

Et pour bien comprendre la logique de ce mode d'emploi sachez que :

Les flèches → indiquent des opérations effectuées automatiquement par le programme le résultat d'un calcul par exemple

Les flèches → indiquent des saisies ou actions à effectuer par l'utilisateur

Les mots *en italique rouge* sont expliqués dans la diapo. « En savoir plus »

Lien pour atteindre la diapo «En savoir plus ». Sur celle-ci un autre lien permet le retour à la dernière diapo lue

Notions de base : Feuille Indemnisation

Tableau Notification (1)

On peut utiliser le Fredassédic de deux façons. En mode Intégral ou en mode Basique

- En mode Intégral le programme calcule l'indemnisation mensuelle : nombre d'allocations et montant pour chaque mois, date de fin de l'indemnisation ainsi que le montant des futures allocations. Le calendrier du fichier ne couvre alors que la période d'indemnisation et s'arrete à la fin de celle-ci. C'est l'utilisation la plus courante

- En mode Basique le programme ne calcule que les « futures allocations » sans afficher l'indemnisation mensuelle. Le calendrier couvre alors une période de 36 mois ce qui permet, si besoin, de rechercher les heures nécessaires en vue d'une ré-inscription en « s'affranchissant» de la contrainte des 243 allocations. (voir Notions approfondies, Recherche par mois)

Selon le mode d'utilisation choisi il faut saisir plus ou moins d'informations de départ. Au minimum, Mode Basique, le numéro de l'annexe et une date de réadmision, date qui déclenche la création du calendrier des feuilles Heures et Indemnités. On utilise le tableau Notification de la feuille Indemnisation pour saisir ces informations.

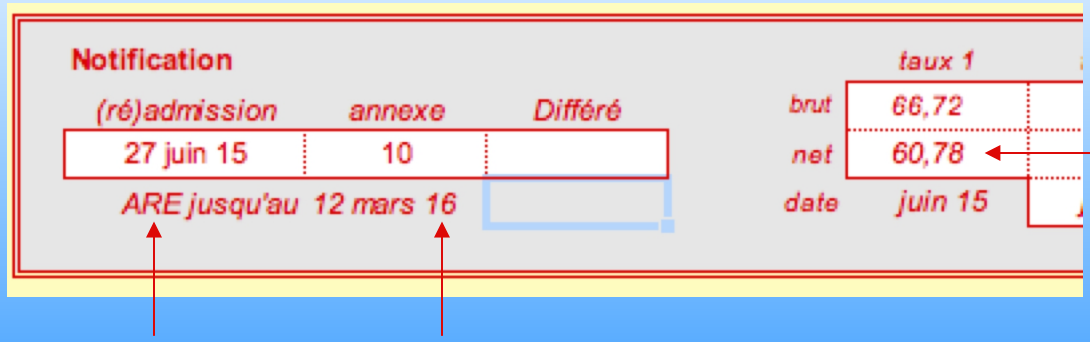

La saisie du montant net de l'allocation de départ dans taux 1 fait passer en Mode Intégral. A l'inverse effacer ce taux net fait basculer en Mode Basique

En mode Basique le programme a besoin du numéro d'annexe et d'une date de (ré)admission
La date de (ré)admission conditionne le calendrier. La choisir bien évidemment en relation avec la période sur laquelle on veut faire porter les calculs des « futures allocations »

Notions de base : Feuille Indemnisation

Tableau Notification (2)

Mode Intégral : Comme le programme doit calculer l'indemnisation mensuelle il faut saisir toutes les informations transmises par Pôle Emploi. Reportez-vous à votre notification d'admission.

Dans ce mode on ne peut saisir, dans la feuille Déclarations, de contrats qui soient postérieurs à la date d'épuisement des 243 allocations.
Au cas ou on devrait aller au delà, faire une copie sous un autre nom et passer celle-ci en mode basique en effaçant le net 1

le tableau indique ici la date de fin de la période d'indemnisation en cours, c'est la date d'épuisement des 243 allocations. Cette date évolue continuellement en fonction du nombre d'allocations « utilisées » chaque mois, donc des périodes travaillés saisis dans le tableau Situation Mensuelle.

Saisir la date de (ré)admission sous la forme jj/mm/aa
Le n° d'annexe (8 ou 10) et le différé s'il est donné par pôle – emploi

La saisie des taux bruts est facultative et ne sert que pour le calcul exact d'éventuels cumuls salaires / indemnités

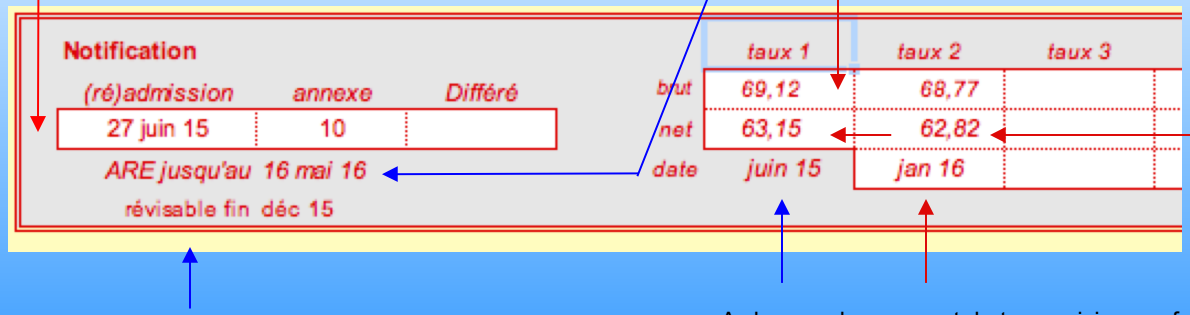

Saisir le taux net de l'allocation de départ dans la rubrique taux 1
Utiliser les autres rubriques à chaque changement de taux c'est à dire lorsque le smic change

Lorsque les 507 heures sont de nouveau effectuées, le tableau affiche ici le mois à partir duquel une nouvelle *période d'indemnisation* est envisageable

A chaque changement de taux saisir sous forme j/m/aa la date à laquelle ce nouveau taux entre en vigueur.
La date de taux 1 s'inscrit automatiquement

Notions de base :

Mode Basique

Mode Basique : Le tableur ne prend plus en compte les 243 allocations. Comme en mode intégral c'est le dernier contrat saisi dans la feuille heure qui conditionne la recherche des heures nécessaires pour une ré-inscription

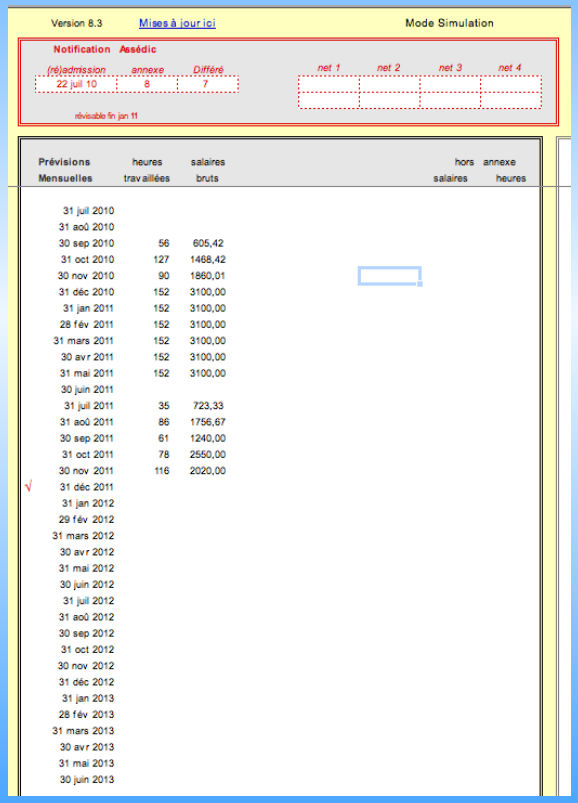

Version 8.3 Mises à jour ici Mode Simulation

Notification Assédic

(ré)admission	annexe	Différé
22 juil 10	8	7

révisable fin jan 11

net 1	net 2	net 3	net 4

Prévisions Mensuelles	heures travaillées	salaires bruts	hors salaires	annexe heures
31 juil 2010				
31 août 2010				
30 sep 2010	56	605,42		
31 oct 2010	127	1468,42		
30 nov 2010	90	1860,01		
31 déc 2010	152	3100,00		
31 jan 2011	152	3100,00		
28 fév 2011	152	3100,00		
31 mars 2011	152	3100,00		
30 avr 2011	152	3100,00		
31 mai 2011	152	3100,00		
30 juin 2011				
31 juil 2011	35	723,33		
31 août 2011	86	1756,67		
30 sep 2011	61	1240,00		
31 oct 2011	78	2550,00		
30 nov 2011	116	2020,00		
√ 31 déc 2011				
31 jan 2012				
29 fév 2012				
31 mars 2012				
30 avr 2012				
31 mai 2012				
30 juin 2012				
31 juil 2012				
31 août 2012				
30 sep 2012				
31 oct 2012				
30 nov 2012				
31 déc 2012				
31 jan 2013				
28 fév 2013				
31 mars 2013				
30 avr 2013				
31 mai 2013				
30 juin 2013				

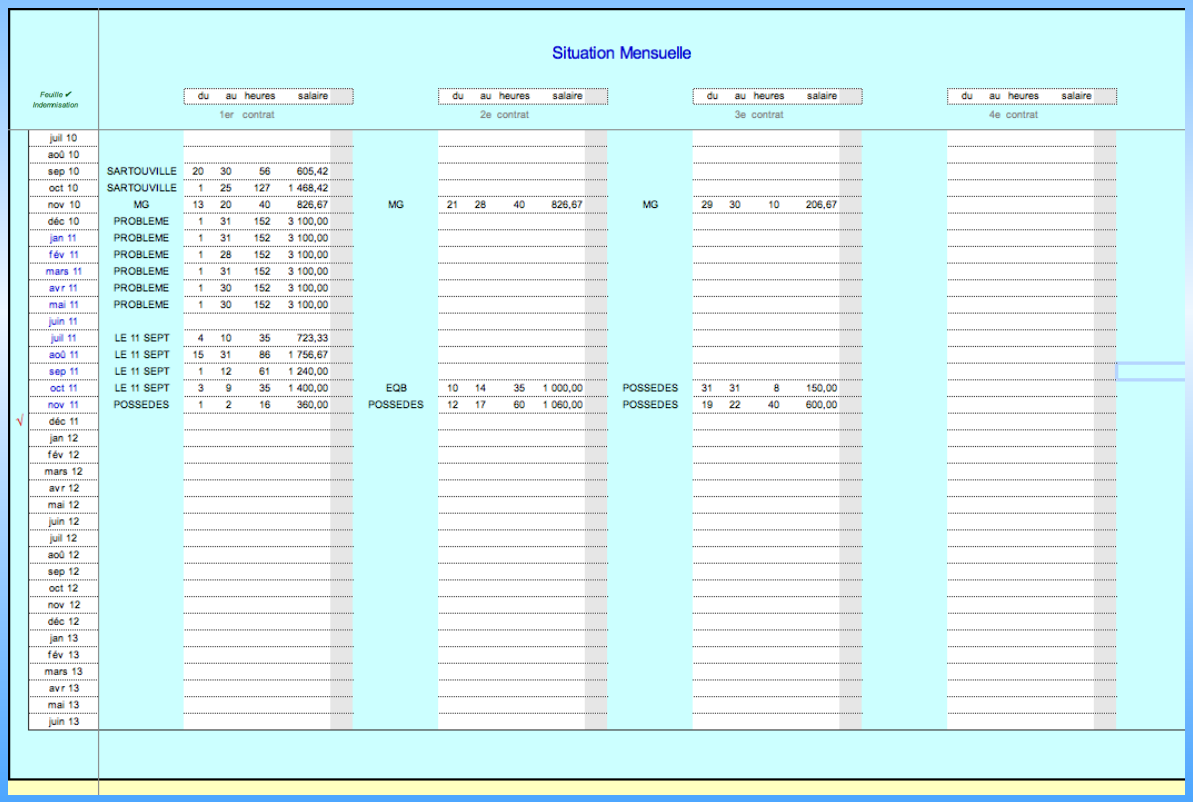

Situation Mensuelle

Feuille ✔ Indemnisation	1er contrat du	au	heures	salaire	2e contrat du	au	heures	salaire	3e contrat du	au	heures	salaire	4e contrat du	au	heures	salaire
juil 10																
août 10																
sep 10	SARTOUVILLE	20	30	56	605,42											
oct 10	SARTOUVILLE	1	25	127	1 468,42											
nov 10	MG	13	20	40	826,67	MG	21	28	40	826,67	MG	29	30	10	206,67	
déc 10	PROBLEME	1	31	152	3 100,00											
jan 11	PROBLEME	1	31	152	3 100,00											
fév 11	PROBLEME	1	28	152	3 100,00											
mars 11	PROBLEME	1	31	152	3 100,00											
avr 11	PROBLEME	1	30	152	3 100,00											
mai 11	PROBLEME	1	30	152	3 100,00											
juin 11																
juil 11	LE 11 SEPT	4	10	35	723,33											
août 11	LE 11 SEPT	15	31	86	1 756,67											
sep 11	LE 11 SEPT	1	12	61	1 240,00											
oct 11	LE 11 SEPT	3	9	35	1 400,00	EQB	10	14	35	1 000,00	POSSEDES	31	31	8	150,00	
nov 11	POSSEDES	1	2	16	360,00	POSSEDES	12	17	60	1 060,00	POSSEDES	19	22	40	600,00	
√ déc 11																
jan 12																
fév 12																
mars 12																
avr 12																
mai 12																
juin 12																
juil 12																
août 12																
sep 12																
oct 12																
nov 12																
déc 12																
jan 13																
fév 13																
mars 13																
avr 13																
mai 13																
juin 13																

Lorsque l'on passe du Mode Basique au mode Intégral les calculs peuvent être bloqués par un contrat se retrouvant au delà de la date d'épuisement des 243 ARE .

Astuce enregistrez sous un autre nom ce 2e Fredassédic en mode Intégral sans le contrat hors limite

Notions de base : feuille Déclarations

Tableau Situation Mensuelle (1)

Une fois les paramètres saisis dans le tableau Notication revenons en détail au tableau Situation Mensuelle de la feuille Déclarations. Ce tableau est réservé à la saisie des informations concernant l'activité mensuelle rentrant dans le champ des annexes 8 et 10 : dates de début et de fin des périodes de travail, heures ou cachets et salaires bruts après abattement (important). Il faut que ce soit les mêmes informations que celle celles transmises à Pôle emploi (DSM et AEM).

On peut saisir jusqu'à 15 contrats par mois
Calculs de plafonds*, additions de se font automatiquement.

De nombreuses alertes vous empêcheront d'effectuer certaines erreurs comme essayer de saisir du texte là où le programme attend des nombres par exemple.

La saisie des activités ne rentrant pas dans le champ des annexes 8 ou 10 se fait sur la feuille Indemnisation

* plafond. Un salaire est plafonné lorsque ramené à la journée (en le divisant par le nombre de jour sous contrat) il est supérieur au plafond journalier officiel.
Dans ce cas ce sera le nombre de jour sous contrat multiplié par le plafond journalier qui sera pris en compte par l'Assédic.

Notions de base : feuille Déclarations

Tableau Situation Mensuelle (2)

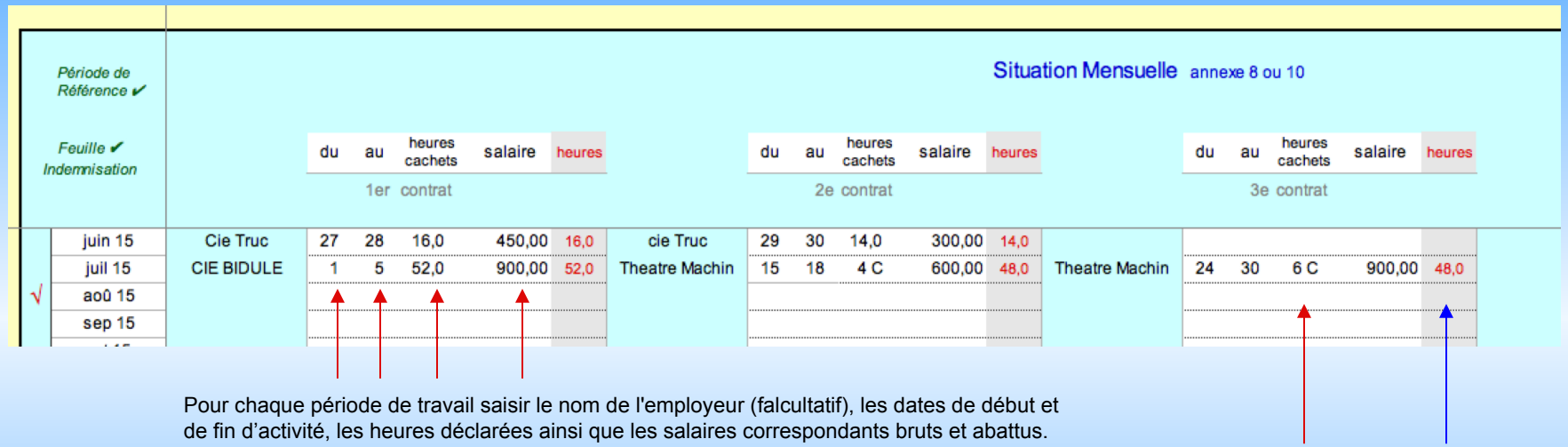

Situation Mensuelle annexe 8 ou 10

Période de Référence ✔ / Feuille ✔ Indemnisation		du	au	heures cachets	salaire	heures		du	au	heures cachets	salaire	heures		du	au	heures cachets	salaire	heures
		1er contrat						2e contrat						3e contrat				
juin 15	Cie Truc	27	28	16,0	450,00	16,0	cie Truc	29	30	14,0	300,00	14,0						
juil 15	CIE BIDULE	1	5	52,0	900,00	52,0	Theatre Machin	15	18	4 C	600,00	48,0	Theatre Machin	24	30	6 C	900,00	48,0
√ aoû 15																		
sep 15																		

Pour chaque période de travail saisir le nom de l'employeur (falcultatif), les dates de début et de fin d'activité, les heures déclarées ainsi que les salaires correspondants bruts et abattus.

On peut aussi saisir directement des cachets, annexe 10 uniquement.
Pour cela il suffit d'inscrire dans la case heures / cachets appropriée le nombre de cachets à déclarer suivi d'un espace et de la lettre C.

La colonne heures convertit automatiquement les cachets groupés ou isolés en heures.

Notions de base : feuille Indemnisation

Tableau Prévison (1)

Les informations saisies sur le tableau Situation Mensuelle sont synthétisées sur le Tableau **Prévisions Mensuelles** de la feuille Indemnisation. On retrouve pour chaque mois : le nombre d'heures travaillées, la somme des salaires bruts et abattus ainsi que le nombre et le montant net des allocations calculés par le programme.

En Mode Basique les informations concernant les allocations mensuelles n'apparaissent pas

Prévisions Mensuelles		heures travaillées	salaires bruts	nombre allocations	montant net	Déclarations hors annexe 8 ou 10 salaires	heures
1	30 sep 2014			16	992,00		
1	31 oct 2014	120	2700,00	10	620,00		
1	30 nov 2014	136	3200,00	7	434,00		
1	31 déc 2014			17	1 054,00	1400,00	80

Colonnes permettant la déclarations des activités ne relevant pas de l'intermittence mais dont la déclaration est obligatoire.

Taux net pris en compte.
Ici le net 1

heures, salaires, allocations et montant calculés par mois

Important

Les heures déclarées hors annexe comptent pour le nombre d'allocations versées du mois.
Peut servir aussi pour inhiber le calcul des allocations pendant les arrêts maladie par exemple (voir Paramètres Personnels)

Le calendrier n'apparaît qu'après la saisie de la date de réadmission et du n° d'annexe dans Notification

Notions de base : feuille Indemnisation

Tableau Prévison (2) Plafonnement

Le cumul de revenu d'activité perçu et d'allocations versées ne peut plus dépasser une certain plafond. Quand ce plafond est atteint ou dépassé, le Fredassedic calcule le nombre d'allocations qu'il faudrait retrancher afin de rester dessous.
C'est à l'utilisateur de valider le calcul en saisissant le nombre d'allocations à soustraire dans les colonnes Plafonnements du tableau Prévisions Mensuelles. Des alertes et invitations aident à cette opération.

Prévisions Mensuelles		heures travaillées	salaires bruts	nombre allocations	montant net	Déclarations hors annexe 8 ou 10 salaires	Déclarations hors annexe 8 ou 10 heures	Plafonnements saisir ici les alloc. à soustraire	
1	31 jan 2015			31	1 922,00				
1	28 fév 2015	40	2800,00	20	1 240,00	1000,00	10		11
1	31 mars 2015			31	1 922,00				
1	30 avr 2015			30	1 860,00				

ATTENTION Plafonnement
le tableau trouve un nb d'allocations à soustraire
voir les colonnes Plafonnement

Dans cet exemple le tableau trouve 11 allocations à retrancher à saisir ici

Alertes et invitations

Prévisions Mensuelles		heures travaillées	salaires bruts	nombre allocations	montant net	Déclarations hors annexe 8 ou 10 salaires	Déclarations hors annexe 8 ou 10 heures	Plafonnements effectué	
1	31 jan 2015			31	1 922,00				
1	28 fév 2015	40	2800,00	9	558,00	1000,00	10	11	11
1	31 mars 2015			31	1 922,00				

Une fois la validation effectuée le nombre d'allocations pour ce mois devient conforme aux règles du plafonnement

Notions de base : feuille Indemnisation

Tableau Payé

Ce tableau est facultatif. En permettant de faire la comparaison avec les sommes réellement versées par Pôle Emploi, il alerte sur les trop ou moins-perçus.

Dans la colonne jours saisissez en regard de chaque mois le nombre d'allocations versées .

La valeur 0 n'est pas visible

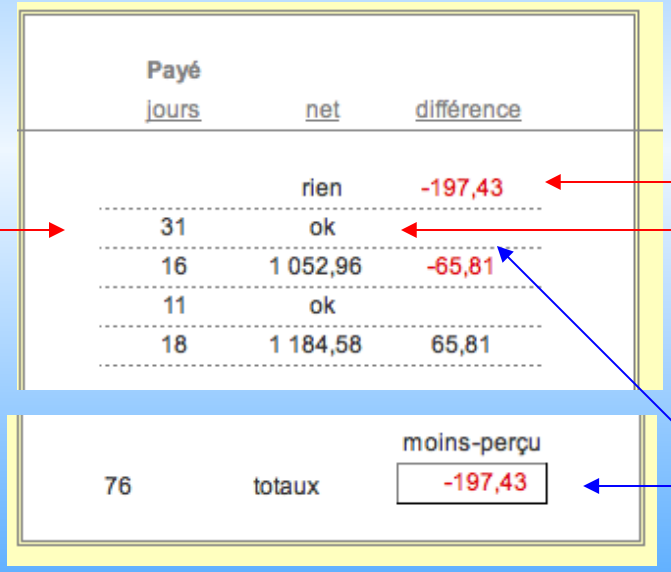

Dans la colonne net
Taper *ok* si le montant versé correspond au montant du tableau prévision.
Si ce n'est pas le cas, saisissez le montant réellement versé. La valeur zéro n'étant pas visible, écrivez en toute lettre *rien* pour l'obtenir

La colonne différence calcule les trop ou moins-perçus

Notions de base : feuille Indemnisation

Tableau Futures Allocations

Ce tableau indique les heures restant à effectuer pour l'ouverture d'une nouvelle période de droit

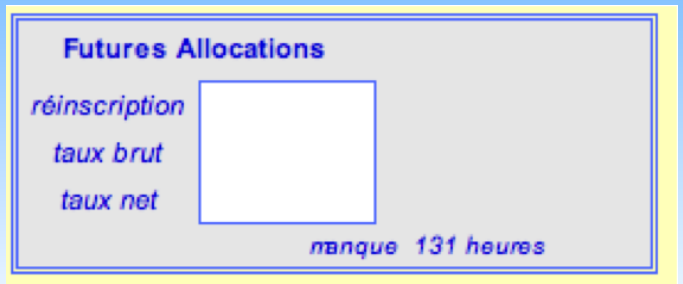

Futures Allocations synthétise les résultats du tableau Période de Référence de la feuille Déclarations.

Lorsque le nombre d'heures nécessaires est atteint, le tableau affiche la date de réinscription, le montant de l'allocation et le *différé* de la prochaine période d'indemnisation possible.

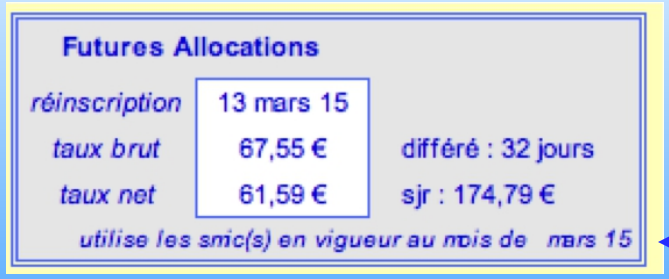

Attention les calculs dépendent des informations saisies dans les tableaux Paramètres Officiels et Paramètres Personnels

La date de fin du dernier contrat ayant servi pour les calculs est indiquée ici. Pour le détail voir le tableau Période de Référence

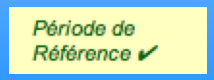

Lien hypertexte permettant d'acceder directement à ce tableau

Notions de base : feuille Indemnisation

Tableau Paramètres Officiels

Ce sont des paramètres qui évoluent au cours du temps et qui sont indispensables au programme. Comme les calculs peuvent porter sur des différentes années : exemple plafonnement sur un mois de l'année 2014, futures allocations calculées en 2015, il faut tenir à jour l'ensemble des ces paramètres.

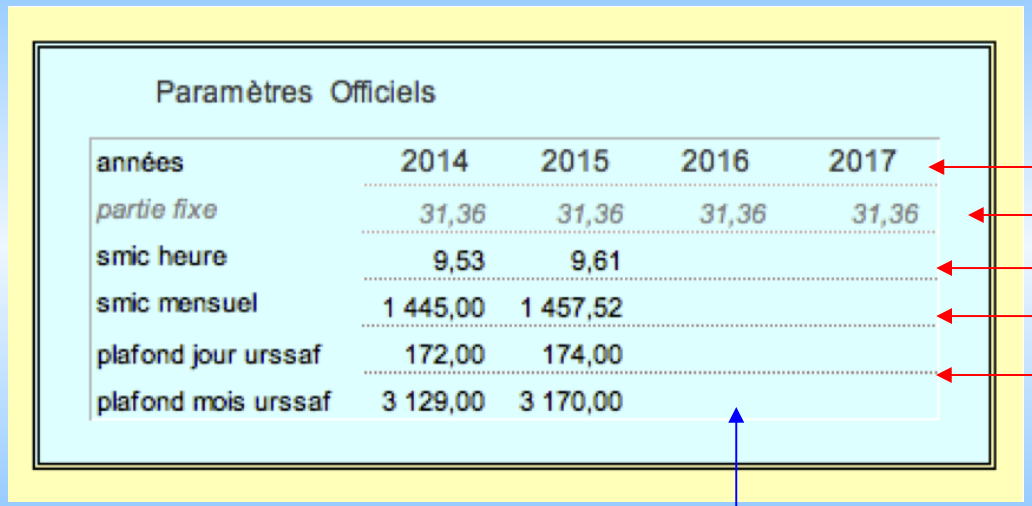

Paramètres Officiels

années	2014	2015	2016	2017
partie fixe	*31,36*	*31,36*	*31,36*	*31,36*
smic heure	9,53	9,61		
smic mensuel	1 445,00	1 457,52		
plafond jour urssaf	172,00	174,00		
plafond mois urssaf	3 129,00	3 170,00		

Les 4 intitulés doivent être remplis par ordre chronologique

Partie fixe : entre dans le calcul du taux journalier normalement n'évolue pas

Smic horaire : entre dans le calcul du taux journalier

Smic mensuel : entre dans le calcul du *différé*

Plafonds sécurité sociale servant pour le calcul des plafonnements des salaires et de l'allocation journalière

Attention ces cellules ne sont jamais verrouillées

Si des champs ne sont pas remplis le tableur utilise les paramètres de la dernière année renseignée

A coté du tableau on trouvera un commentaire et 2 liens hypertexte pour suivre l'évolution des paramètres

Pour le calcul des futures allocations, les plafonnements éventuels etc, les smic(s) et les plafonds doivent être à jour.

Les liens ci-dessous renvoient vers des sites qui donnent l'évolution de ces paramètres.

Notions de base : feuille Indemnisation

Simulateur de Taux

Permet en entrant directement les informations adéquates de calculer indépendamment des autres tableaux le montant de l'allocation.

Peut permettre de vérifier rapidement les calculs de Pôle Emploi ou de faire des simulations rapides

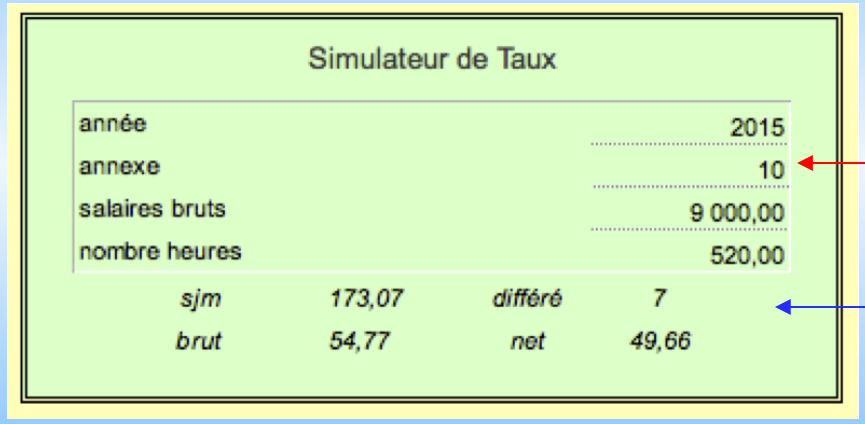

Saisir une année, le numéro de l'annexe, les salaires bruts (plafonnés) et le nombre d'heures de la période de référence

Le tableau donne le sjm (pour les cotisations retraite) le *différé*, le taux brut et taux net de l'allocation correspondante

Attention les calculs dépendent des smic(s) horaire et mensuel saisis dans les tableaux Paramètres Officiels

En savoir plus Lexique

Retour dernière diapo

Plafonnement

Le cumul entre revenu(s) d'activité perçu(s) et allocations versées ne peut dépasser 1,4 fois le plafond mensuel de la sécurité sociale, soit 4381 € en 2014. En cas de dépassement les allocations non versées décalent d'autant la fin de l'indemnisation.

Différé d'indemnisation

L'État prend en charge ce différé dès le 1er juillet 2014 : il le financera pour que Pôle emploi n'ait pas à l'appliquer aux personnes concernées. Les intermittents concernés ne verront pas de changement de leur situation.

Cependant le Fredassedic continue de le calculer

Période d'indemnisation

C'est le temps qu'il faut pour épuiser les 243 allocations. Cela correspond au minimum à 8 mois (243 jours) auxquels s'ajoutent tous les jours considérés comme « travaillés » par Pôle Emploi.

Calcul des jours « travaillés » du mois

Annexe 8 : [Heures déclarées pour le mois x 1,4] / 8

Annexe 10 : [Heures déclarées pour le mois x 1,3] / 10

Calcul des allocations servies pour le mois : Nombre calendaire du mois (31, 30, 29 ou 28) - jours « travaillés » du mois

Période de référence ou période de référence calcul

C'est la période sur laquelle vont porter la recherche des 507 heures et le calcul du taux de l'allocations.

On commence par rechercher la date de fin de cette période de référence qui est :

- soit la fin du dernier contrat précédent la fin de la période d'indemnisation (à l'épuisement des 243 indemnités donc).
- soit la fin d'un contrat, attesté par Pôle Emploi, ayant permis de cumuler au moins 507 heures de travail.

A partir de cette date on remonte de 304 jours (annexe 8) ou de 319 jours (annexe 10). On trouve ainsi la date de début de la période de référence. Le nouveau protocole prévoit la possibilité d'allonger la période de référence si les 507 heures ne sont pas trouvées dans un premier temps. Mais le fait d'allonger la période augmente le nombre d'heures nécessaires à l'ouverture de nouveau droit.

Mois supplémentaires

Annexe 8	11 mois = 557 h	12 mois = 607 h	13 mois = 657h
Annexe 10	11 mois = 531 h	12 mois = 579 h	13 mois = 627h

Notions approfondies. feuille Déclarations

Période de Référence(1)

Tableau situé sur la feuille Déclarations à droite du tableau Situation Mensuelle

Il synthétise les informations de la *période de référence* sur lequel porte les calculs des futures allocations. Il donne les dates de début et de fin cette période. Il indique aussi la prochaine date de réadmission sauf si le programme est utilisé en Mode Basique.

On peut « forcer » les dates de la période de référence à l'aide de Recherche par Nb de mois

.

Si après l'épuisement des 243 allocations le tableau ne trouve pas les 507 heures dans la période de référence, on peut sous certaines conditions (après une période non indemnisée par exemple), rechercher les heures non plus sur 10 mois (annexe 8) ou 10,5 mois (annexe 10) mais sur 11, 12 ou 13 mois. Pour ça il faudra sans doute passer en mode Basique afin de prolonger les calendriers des tableaux

On utilisera alors la fonction recherche nombre de mois pour ça

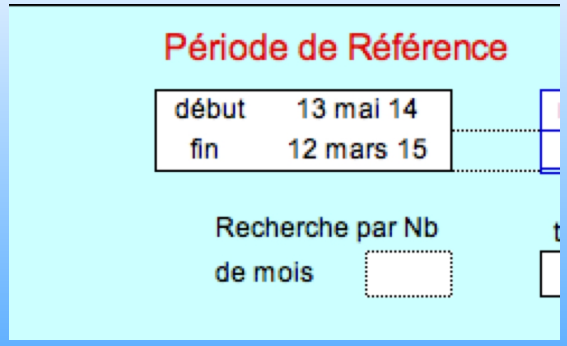

Notions approfondies. feuille Déclarations

Période de Référence, recherche Nb de mois (1)

Dans cet exemple les 243 allocations sont épuisées le 18 novembre 2012 et le contrat précédent finit le 5 juillet 2012
En partant de cette date les 507 h ne sont pas trouvées

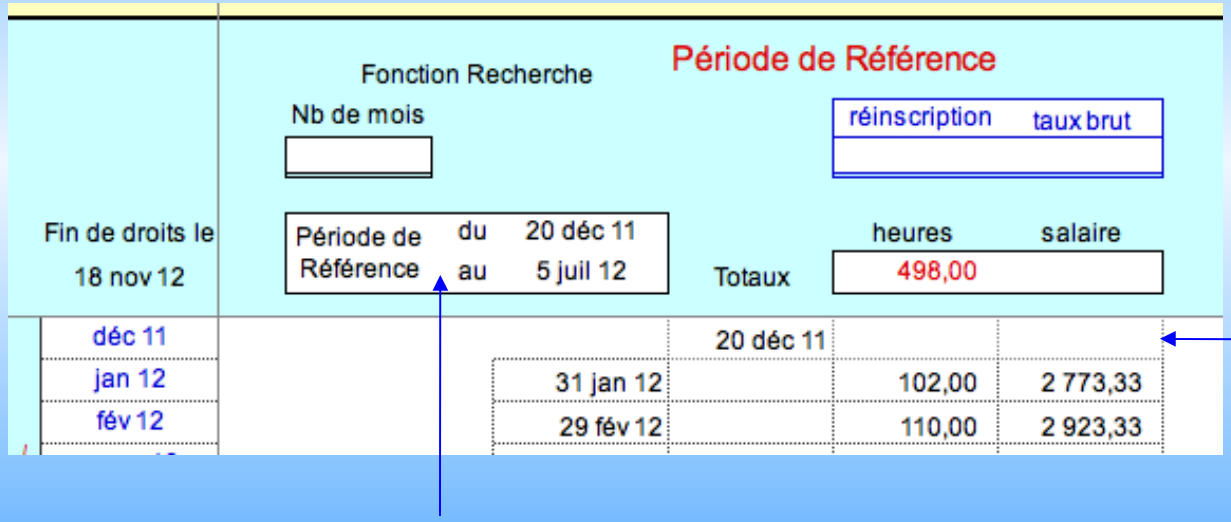

synthèses des informations saisie dans le tableau Situation Mensuelle

En fonction de la date de début de la *période de référence* le programme recalcule prorata temporis les heures et les salaires du 1er mois de ce petit tableau.

dates de début et de fin de la période de référence trouvées par le tableau

Notions approfondies. feuille Déclarations

Période de Référence, recherche Nb de mois (2)

Un mois après l'épuisement des 243 allocations un nouveau contrat est effectué. Afin de pouvoir le saisir dans le tableau Situation Mensuelle et rechercher les heures à partir de ce contrat il faut passer le fichier en mode Basique ou en enregistrer un nouveau sous un autre nom.

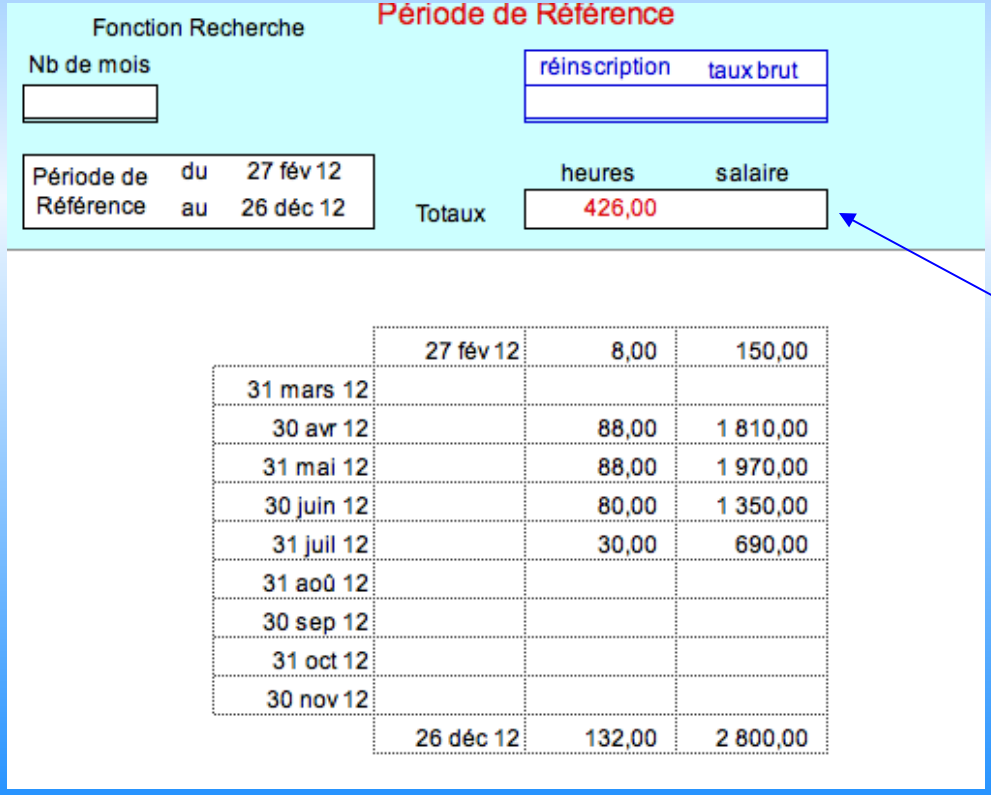

	27 fév 12	8,00	150,00
31 mars 12			
30 avr 12		88,00	1 810,00
31 mai 12		88,00	1 970,00
30 juin 12		80,00	1 350,00
31 juil 12		30,00	690,00
31 aoû 12			
30 sep 12			
31 oct 12			
30 nov 12			
	26 déc 12	132,00	2 800,00

Les heures sont peut-être trouvables
Essayez avec la fonction Recherche par Nb de mois

Voir le mode d'emploi : Notions approfondies feuille Déclarations Période de Référence, recherche Nb de mois (4)

Cependant même en partant du contrat de décembre 2012 les heures ne sont toujours pas trouvées mais il existe peut-être une possiblité.

Conseil : dupliquer le fichier avant de passer en mode Basique

Notions approfondies. feuille Déclarations

Période de Référence, recherche Nb de mois (3)

On peut alors tenter comme le prévoit le protocole d'étendre à 11 ou 12 mois la période de recherche des heures (voir diapo «En savoir plus » Lexique)

Saisir 11 ici pour remonter de 11 mois

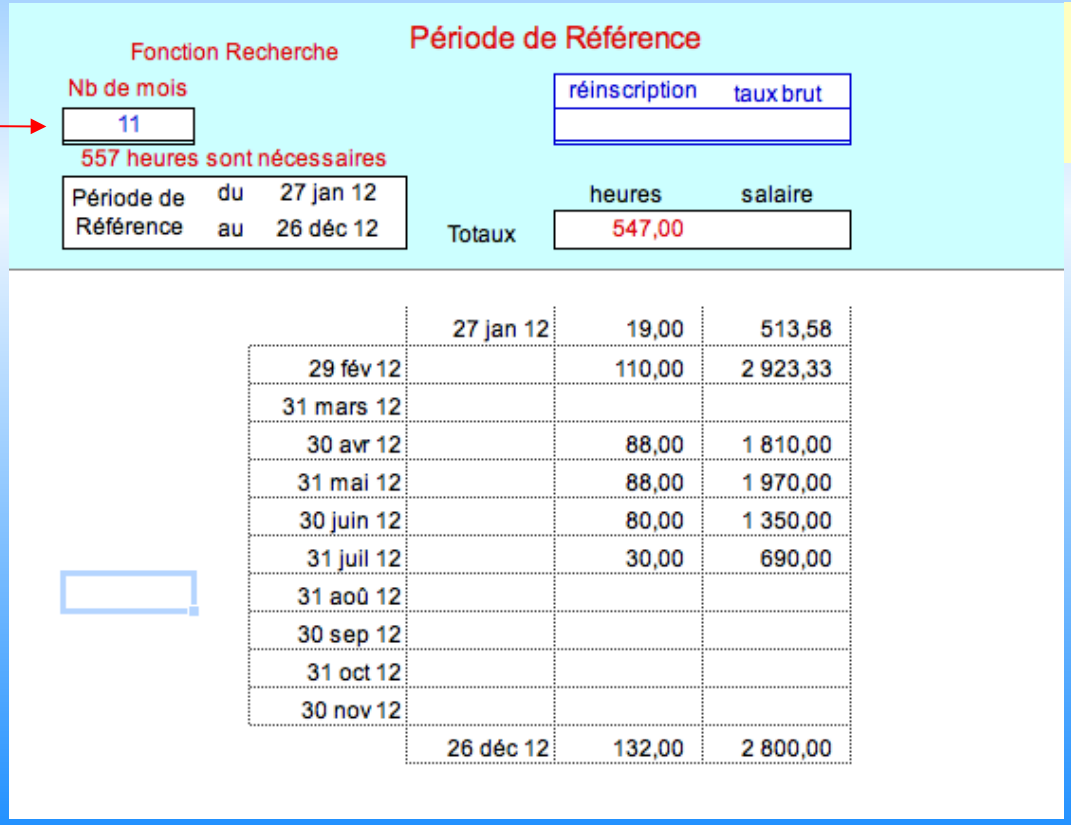

Les heures sont peut-être trouvables
Essayez avec 1 mois de plus

Avec 11 mois les heures ne sont toujours pas trouvées mais le tableau propose d'essayer avec 1 mois de plus.

Notions approfondies. feuille Déclarations

Période de Référence, recherche Nb de mois (4)

En revanche avec 1 mois de plus, donc 12 mois, les heures sont trouvées, une ré-inscription peut donc avoir lieu.

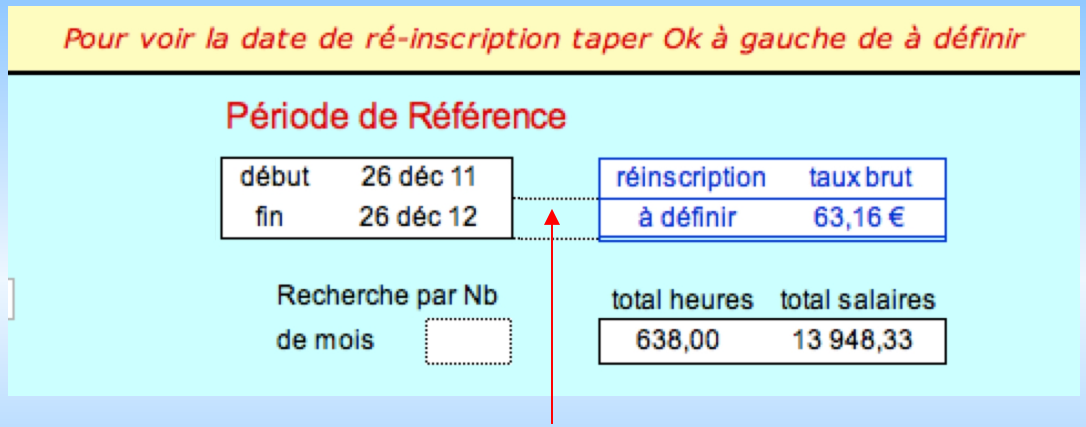

La date de ré-insription n'apparaitra qu'après confirmation par la saisie de « ok » dans cette cellule

Attention

Si la recherche se fait après une période non indemnisée elle est dite « au fil de l'eau ». Dans ce cas c'est bien le contrat qui a permis d'atteindre le nombre minimum d'heures (507, 557 etc) qui sera pris en compte par Pôle emploi pour la date de ré-insription et les calcul de taux.

Notions approfondies : feuille Indemnisation

Tableau Paramètres Personnels

Ce sont des paramètres qui peuvent soit entrer dans le calcul des futures allocations, soit conditionner la la *période de référence* recherchée par le tableau du même nom.
Si besoin saisissez :

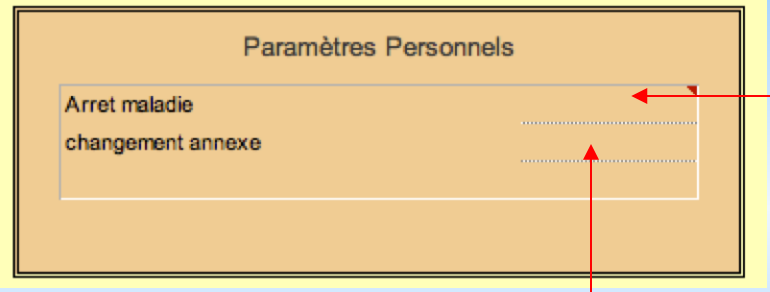

le nombre de jours où vous avez été en arrêt maladie au cours de cette même période d'indemnisation. Ce qui décalera la date de début de la période de référence.
Une aide sous forme de commentaire est proposé

Un changement d'annexe
Afin d'Indiquer au programme que les prochaines allocations doivent être calculées avec les paramètres de l'autre annexe

Exemple : Monsieur X est inscrit dans l'annexe 10 mais a effectué pendant la période de référence trouvée par le programme plus d'activités dépendantes de l'annexe 8 que de l'annexe 10

En saisissant un 8 ici il demandera au programme, sans bouleverser le calcul de l'indemnisation mensuelle déjà trouvée, de calculer ses futures allocations avec les règles de l'annexe 8